

Responsable UE
Arnaud Sohet

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Laurence Bourgeois

Contact
service.etudiants@saint-
luc.be
+32 4 341 81 33

Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle
14 crédits • 280 points • 0 heures

Prérequis : A400 A.I. Atelier • A40E AI Atelier Erasmus Q2
Corequis : A501 Travail de fin d'études

Acquis d'apprentissage

Au terme du cours d'**ARCHITECTURE D'INTERIEUR : ATELIER (SCENOGRAPHIE)**, l'étudiant est capable :

- approfondir la problématique du projet en autonomie en se basant sur une analyse sensible des données récoltées
- mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'aboutissement du projet scénographique notamment en s'appuyant sur les acquis et connaissances des années antérieures mais aussi sur celles du projet de fin d'études en cours
- maîtriser les enjeux du projet au-delà de la réponse à une demande réelle en respectant les différents acteurs liés au projet scénographique
- concevoir spatialement le projet en se référant au concept en intégrant la globalité des différents équipements techniques
- présenter son projet en le mettant en scène de manière singulière, graphiquement et oralement, devant un jury de professionnels (du monde du spectacle vivant, muséographique, commercial ou événementiel)

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3^{ème} bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2^{ème} master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.